

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUDUN

du mercredi 21 septembre 2016

*Compte-rendu préparé par le groupe municipal « Châteaudun 2020 »
et rédigé par Laurent Briand.*

Préambule :

CM = Conseil Municipal

Liste « Châteaudun 2020 », étaient présents les quatre membres du groupe : Claudine Badufle, Laurent Briand, Rémi Colas et Fabien Verdier.

ORDRE DU JOUR

•Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2016

• Finances

- Décision modificative numéro 2 – Budget Ville
- Autorisation de programme – Centre de Santé
- Fonds Solidarité Logement F.S.L. – Participation
- Contrat de Ville Moyenne – Avenant
- Dotation Politique de la Ville 2016
- SECOURS POPULAIRE – Subvention spécifique
- A.C.V.G. Association des Anciens Combattants, mutilés, Veuves de Guerre, Ascendants et Orphelins – Subvention
- Club de l'amitié des Martineaux – Subvention

• Economie

- Avenant FISAC

• Sports

- Convention d'objectifs Croix d'Honneur
- Dénomination du boulodrome municipal de la rue Pierre et Marie Curie

• Urbanisme

- Cession immobilière – 23 et 25 rue Saint Lubin

• C.C.S.P.L

- Délégation de Service Public – Rapport d'activités réseau de chaleur
- Délégation de Service Public – Rapport d'activités eau potable – SAUR
- Délégation de Service Public – Rapport d'activités eau potable – VEOLIA
- Délégation de Service Public – Rapport d'activités foires et marchés

• Personnel

- Prime de fin d'année
- Suppression et création de postes
- Charte des utilisateurs pour l'usage des ressources informatiques et des services internet

• Divers

- Guidon d'Or – Partenariat
- Mandats spéciaux des élus – Déplacement à Kromeriz (week-end du 19-21 août 2016)
- Mandats spéciaux des élus – UFRA 2016

Porté à connaissance des décisions

•Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2016

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

Représentés 32 conseillers municipaux sur 33, le troisième représentant de la liste de M.Huguet étant absent depuis la démission de M.Caplain.

• Finances

- Décision modificative numéro 2 – Budget Ville

DEPENSES

IMPUTATION LIBELLE MONTANT

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

2135/025 - Aménagement des constructions/Locaux associatifs caserne Kellermann -200 000,00

21538/824 - Autres réseaux/Autres opérations d'aménagement urbain -32 000,00

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

2313/025 - Constructions/Locaux associatifs caserne Kellermann 200 000,00

2313/511 - Constructions/Centre de santé municipal 32 000,00

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé d'approuver la décision 2 du budget Ville au titre de la section d'investissement au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

- Autorisation de programme – Centre de Santé

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction M14,

Il est proposé l'ajustement du crédit de paiement 2016 de 32 000 € portant le crédit de paiement de 620 000 € à 652 000 €.

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

- Fonds Solidarité Logement F.S.L. – Participation

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) est un fonds placé sous la responsabilité des départements qui intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

Ce fonds permet de :

-financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement,

-de rembourser des dettes des loyers et charges

-de rembourser les impayés aux fournisseurs d'eau et d'énergie.

Le F.S.L. est abondé essentiellement par le Conseil Départemental mais reçoit également la participation des communes ou C.C.A.S., des bailleurs et autres organismes (C.A.F., M.S.A., ...).

Chacun des financeurs contribue à la mise en oeuvre du droit au logement.

Monsieur le Président du Conseil Départemental a fait part de la décision du comité de pilotage du F.S.L. de maintenir la participation des organismes H.L.M. et des communes à 3€ par logement social.

La commission des finances a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

- Contrat de Ville Moyenne – Avenant

Le Contrat de Ville Moyenne 2013-2017 de la ville de Châteaudun a été signé le 11 décembre 2013.

Celui-ci avait pour objet de financer le programme d'action de la Ville pour une enveloppe globale de 916 000 € en permettant la réalisation de deux projets : les VRD de la 3ème tranche de l'ORU (549 600 €) ainsi que la réhabilitation du stade Kleber Provost (366 400 €).

La réalisation des VRD de l'ORU est quasiment achevée.

Pour ce qui concerne le stade Albert et Kléber PROVOST situé à Saint Jean, la municipalité a souhaité modifier de façon importante ce projet, ce qui a abouti à une baisse très importante du montant des travaux. La diminution du coût de ce projet ne lui permet plus d'être éligible au Contrat de Ville Moyenne.

Il est donc proposé de reporter l'enveloppe de 366 400 € du Conseil Régional vers un nouveau projet structurant situé sur le site de la caserne Kellermann. Le projet de reconversion de la Caserne Kellermann répond aux trois grandes orientations fixées par le Projet de Développement Urbain datant de 2004 :

- rétablir l'unité de la ville : relier les quartiers au coeur géographique de la ville en favorisant la mixité sociale,
- résorber les friches,
- valoriser la richesse patrimoniale pour renforcer le rôle de ville pôle au sein du Pays Dunois.

La reconversion de ce site est inscrite dans le Contrat de Redynamisation du Site Défense (C.R.S.D.) dont le Conseil régional est signataire au titre du transfert de l'I.F.S.I..

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver les travaux pour les locaux associatifs dans le bâtiment des anciennes écuries, à l'Ouest de la Place d'Armes,
- d'approuver le plan de financement comme ci-dessous :

Plan de financement:

Dépenses

Création de locaux pour associations

TOTAL DES DEPENSES H.T. : 960 000,00 €

Recettes prévisionnelles :

Subvention Conseil régional (Ville moyenne) 366 400,00 €

Etat dans le cadre du CRSD 236 736,00 €

Fond de concours de la communauté de communes du Dunois 103 488,00 €

Participation Ville 253 376,00 €

TOTAL DES RECETTES H.T.: 960 000,00 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 366 400 € au titre du Contrat de Ville Moyenne 2013-2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

M.Huguet déplore la suppression du projet relatif aux vestiaires du stade qui sont dans un état lamentable.

M.Venot réplique que gouverner c'est choisir.

M.Huguet quitte la salle et le CM, M.Venot refusant de lui redonner la parole.

M.Verdier précise que son groupe s'abstiendra par cohérence avec le vote réalisé en février 2016.

M.Venot ironise en disant que le groupe 2020 votera peut être quand le programme de réhabilitation sera terminé.

Une nouvelle fois une remarque qui tombe à plat et qui est fausse car si notre groupe à voter pour l'achat de la caserne Kellermann et sa réhabilitation, il s'interroge sur une programmation au fil de l'eau sans vision d'avenir avec une programmation générale claire et bien définie qui aurait méritée, qui aurait due être présentée au conseil municipal. Par ailleurs les plans de financement variant constamment, on peut légitimement s'interroger sur leur sérieux et leur crédibilité.

M.Colas demande si les associations ont été consultées et si oui quelles sont les heureuses élues ?

M.Venot répond bien sûr et annonce : Billard, bridge, UTRL, Dunois Loisirs, philatélie...

Mais tout cela avait déjà été dit.

M.Colas rétorque que même si cela a déjà été dit ces informations n'intéressent pas que lui.

M.Venot répond que les associations ont exprimé leurs besoins.

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

- Dotation Politique de la Ville 2016

La Ville de Châteaudun est éligible à la Dotation de Développement Urbain créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, depuis 2014.

Suite à la réforme de la politique de la Ville, la D.D.U. est désormais remplacée par la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) depuis 2015.

Sont éligibles à la D.P.V. les villes remplissant les 3 critères suivants :

- avoir été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2015,

- avoir une proportion de population située en zone urbaine sensible

supérieure à 20 % de la population totale de la commune au 1er janvier 2014,

- faire partie du périmètre de l'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine.

La Ville de Châteaudun remplit ces critères.

La loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 prévoit que les actions éligibles au financement doivent s'inscrire dans la programmation des contrats de ville et répondre ainsi aux objectifs du contrat de ville.

Le périmètre retenu pour l'éligibilité des projets, est non seulement celui du périmètre de la « politique de la ville » mais aussi des zones en périphérie de celui-ci, et correspondant au « quartier vécu ».

C'est à ce titre que la Ville sollicite un cofinancement au titre de la Dotation Politique de la Ville 2016 pour la réhabilitation de la voirie de la rue de Sancheville (pour partie).

Coût total Prévisionnel : 320 000 € HT

Plan de financement (H.T.) : 80 000 € HT ville et 240 000 € HT Etat

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement présenté,

- de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 240 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville pour la Réhabilitation de la rue de Sancheville (pour partie),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

M.Philippot demande une attention particulière aux éléments végétaux.

M.Venot : Remarque judicieuse. Le projet prendra les problématiques en compte : stationnement, bande cyclable, trottoirs praticables à privilégier...en lien avec le réaménagement de Kellermann.

[D'où notre réclamation d'un projet global pensé dès l'origine pour Kellermann et prévoyant toutes les circulations.](#)

>Approuvé à l'unanimité

- SECOURS POPULAIRE – Subvention spécifique

Il est proposé d'attribuer une subvention spécifique d'un montant de 1 000,00€ à l'association SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS SECTION DE CHATEAUDUN.

Cette subvention est versée dans le cadre « LES VACANCES, C'est du bonheur !» pour deux voyages organisés pour les bénéficiaires du S.P.F. Le samedi 16 juillet à Papéa et le mercredi 24 août à la mer de sable à Ermenonville.

Cette subvention est versée au prorata des dunois qui ont participé à ces deux journées.

Vote reporté car ville n'a pas baissé sa dotation mais il n'est demandé que 650 €. Une précision leur sera demandée

- A.C.V.G. Association des Anciens Combattants, mutilés, Veuves de Guerre, Ascendants et Orphelins – Subvention

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association A.C.V.G. Association des Anciens Combattants, mutilés, Veuves de Guerre, Ascendants et Orphelins de Châteaudun d'un montant de 250 euros.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

- Club de l'amitié des Martineaux – Subvention

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association CLUB DE L'AMITIÉ DES MARTINEAUX à hauteur de :

- 250,00 € au titre de l'année 2015,

- 250,00 € au titre de l'année 2016.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

• Economie

- Avenant FISAC

En 2011, la Ville de Châteaudun et l'Etat ont signé un contrat FISAC au titre des opérations urbaines en faveur du commerce de proximité.

Diverses actions ont été financées au titre d'une première tranche de 2011 à 2013, notamment les actions de communication de l'UCIA, la rénovation de façades commerciales et la construction du centre commercial Saint Jean.

Pour la seconde tranche, les actions de cette deuxième tranche ont été redéfinies de la façon suivante :

- aide à la communication sur les animations nouvelles de l'UCIA,

- aide à l'animation des marchés,

- aide à la rénovation des façades commerciales en complément de l'aide AUDACE de la Communauté de Communes,

- sensibilisation des commerçants à la pratique d'internet,

- aide sur le poste d'animateur-commerce de l'UCIA financé par la Ville, pour la période du 1er octobre 2013 au 07 juillet 2015. Etant ici précisé que l'aide intervient à partir du 26 novembre 2013 et ce pour une période limitée à 12 mois.

Les actions devront être réalisées avant le 1er septembre 2018.

L'avenant comprenant le tableau de financement de l'ensemble de ces actions est joint au présent rapport ainsi que le règlement de l'aide à la rénovation de façades.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant, et tout document y afférent,

- d'approuver le règlement d'aide à la rénovation de façades commerciales et de déléguer au Maire, la gestion de cette procédure et du versement des aides correspondantes,

- d'inscrire au budget, les sommes à recevoir et à verser au titre de cet avenant

>Approuvé à l'unanimité

• Sports

- Convention d'objectifs Croix d'Honneur

Conformément à l'article 1 du décret numéro 2011-495 du 6 juin 2011 pris pour application de l'article 10 de la loi numéro 2000-321, la Ville de Châteaudun a conclu une convention d'objectifs avec la Croix d'Honneur le 12 juin 2014, la subvention qui lui est attribuée dépassant les 23 000 € par an.

Ladite convention d'objectifs arrivant à échéance le 31 décembre 2016, cette dernière doit être renouvelée à compter du 1er janvier 2017 pour s'achever au 30 juin 2019.

A chaque fin de période, il sera procédé à une évaluation des objectifs mentionnés.

La commission sports a émis un avis favorable.

Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs passée avec la Croix d'Honneur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

>Approuvé à l'unanimité

- Dénomination du boulodrome municipal de la rue Pierre et Marie Curie

A la demande des membres du bureau de l'Amicale de Pétanque et afin de rendre hommage à leur ancien président Monsieur André MANCEAU décédé à Châteaudun le 16 août 2016, la Ville a été sollicitée afin de dénommer le boulodrome municipal situé rue Pierre et Marie Curie : « Boulodrome André MANCEAU ».

La commission sports a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

• Urbanisme

- Cession immobilière – 23 et 25 rue Saint Lubin

Monsieur Jean-François LOYON a sollicité la Ville de Châteaudun pour acquérir :

- la parcelle cadastrée section AB numéro 15, 25 rue Saint Lubin au prix de 5,000€,

- la parcelle cadastrée section AB numéro 16, 23 rue Saint Lubin au prix de 32 000 €.

Etant ici précisé que les frais d'actes de vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le service du Domaine a été consulté et a déterminé une valeur de l'ordre de 7 000 € pour la parcelle cadastrée section AB numéro 15 et de 34 000 € pour la parcelle cadastrée section AB numéro 16.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'accepter la proposition de Monsieur LOYON, à hauteur de 37 000 €, proche de l'estimation du service du Domaine. La Ville s'exonérera ainsi du montant important des travaux à réaliser sur lesdits biens et pourra ainsi concentrer ses efforts financiers sur la restauration de la maison de la Vierge, récemment acquise.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et actes y afférents.

M.Philippot demande les intentions de l'acquéreur.

M.Duprieu répond qu'elles ne sont pas connues.

>Approuvé avec 29 votes pour (Listes M.Venot, M.Verdier et M.Huguet), 3 abstentions (M.Philippot).

• C.C.S.P.L

- Délégation de Service Public – Rapport d'activités réseau de chaleur

- Délégation de Service Public – Rapport d'activités eau potable – SAUR

- Délégation de Service Public – Rapport d'activités eau potable – VEOLIA

- Délégation de Service Public – Rapport d'activités foires et marchés

>Délégations actées

• Personnel

- Prime de fin d'année

Par délibération du 22 octobre 2015, le montant de la prime de fin d'année 2015 attribué au personnel avait été fixé à 641,53 euros, réparti de la manière suivante :

Part fixe : 480,86 €

Part variable : 69,83 € pour la présence et 90,84 € pour la note.

Compte tenu que la valeur du point d'indice a augmenté de 0,6% en 2016, il est proposé de revaloriser le montant de la prime de fin d'année 2016 de 0,6%, (+3,84 €) et d'ajouter ce montant sur la part fixe, soit 484,70 €.

Le montant de la part variable restant identique au montant 2015 :

- 69,83 € pour la présence,
- 90,84 € pour l'appréciation.

Il est rappelé que les bénéficiaires de cette prime sont les agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contractuels. Etant ici précisé que pour les agents du régime général, la prime est majorée de 6,91%, correspondant aux cotisations ouvrières.

Le comité technique en a été informé.

>Approuvé à l'unanimité

- Suppression et création de postes

Suite au départ du professeur de hautbois à l'école de musique et compte tenu des effectifs, il y a lieu de modifier le temps de travail de ce poste.

Il est proposé la suppression et la création du poste suivant au cadre administratif :

Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 4/20ème et création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 3/20ème.

Le comité technique a été consulté.

Dans le cas où le poste ne serait pas pourvu par un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, il y a lieu de créer un poste de :

- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 3/20ème
- assistant d'enseignement artistique à 3/20ème.

>Approuvé à l'unanimité

- Charte des utilisateurs pour l'usage des ressources informatiques et des services internet

Afin de fixer les règles relatives à l'usage des ressources informatiques et des services internet de la Ville de Châteaudun, une charte destinée aux utilisateurs de ses outils a été établie.

Il est proposé d'accepter ladite charte.

Le comité technique a été consulté.

>Approuvé à l'unanimité

• Divers

- Guidon d'Or – Partenariat

La Ville de Châteaudun propose de réaliser un partenariat avec l'Association Guidon d'Or de Châteaudun pour l'un de ses pilotes Monsieur Erwan DEVELAY, pilote de Pit Bike supermotard, qui participe cette année au championnat du Trophée Grand Ouest 2016 dans la catégorie 125 cm³ / 4 temps.

Monsieur Erwan DEVELAY a déjà effectué deux performances lors des championnats de France en 2014 et 2015, en arrivant 2ème du classement général.

Ce partenariat permettra à la Ville de bénéficier des retombées médiatiques de cet événement et de gagner en notoriété. Il lui offrira également la possibilité de communiquer sur divers supports utilisés (moto, combinaison, stand de l'équipe) par le pilote lors des différentes manifestations durant lesquelles il sera présent.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- de parrainer Monsieur Erwan DEVELAY par le biais d'une subvention exceptionnelle de 400,00 € qui sera versée à l'association « Association Guidon d'Or »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention exceptionnelle.

>Approuvé à l'unanimité

- Mandats spéciaux des élus – Déplacement à Kromeriz (week-end du 19-21 août 2016)

La Ville de CHÂTEAUDUN a été invitée par la Ville de KROMERIZ (République Tchèque) du 19 au 21 août 2016, pour la fête des moissons.

Madame Nicole PETIT et Monsieur Damien BESLAY, conseillers municipaux délégués, se sont

rendus sur place.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé de prendre en charge les frais liés aux transports et aux séjours de Madame Nicole PETIT et Monsieur Damien BESLAY.

>Approuvé à l'unanimité

- Mandats spéciaux des élus – UFRA 2016

Une délégation de la Ville de CHÂTEAUDUN, composée de Monsieur le Maire, Madame Francine BADAIRE, conseillère municipale déléguée au Tourisme, Monsieur Philippe DUPRIEU, adjoint au maire délégué au développement économique et Monsieur Serge HENAULT, conseiller municipal, se rendra à la foire régionale UFRA à SCHWEINFURT du vendredi 30 septembre au lundi 3 octobre prochain.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé de prendre en charge les frais liés aux transports et aux séjours de Monsieur le Maire, Madame Francine BADAIRE, Monsieur Philippe DUPRIEU et Monsieur Serge HENAULT à l'occasion de cette foire régionale UFRA à SCHWEINFURT.

>Approuvé à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS arrêtées au 30 août 2016

N° 2016-252 du 6 juillet 2016 décidant les tarifs applicables aux marchés nocturnes des 29 juillet et 19 août 2016.

N° 2016-253 à 2016-260 délibérations du 13 juillet 2016.

N°2016-266 du 26 juillet 2016 décidant d'un prêt PCV 0% à la C.D.C. d'un montant de 243 333 € pour une durée d'amortissement de 20 ans pour le financement des investissements 2016 – Rénovation école élémentaire.

N°2016-267 du 26 juillet 2016 décidant d'un prêt PSPL à la C.D.C. d'un montant de 206 667 € pour une durée d'amortissement de 20 ans pour le financement des investissements 2016 – Travaux de voirie diverses rues.

N° 2016-273 du 28 juillet 2016 décidant l'accord d'un don d'une marmotte naturalisée de Monsieur et Madame LION afin d'enrichir les collections pédagogiques du musée.

N° 2016-274 du 28 juillet 2016 décidant les tarifs applicables au musée pour l'année 2017.

N° 2016-275 numéro non attribué.

N° 2016-276 du 29 juillet 2016 décidant l'annulation de la décision D2015-055 relative aux mercredis au musée.

N° 2016-286 du 16 août 2016 décidant l'emprunt de 7 tableaux pour l'exposition « Singes, nos cousins primates » à Madame DEJENNE, demeurant à MAILLEBOIS – 2 Fouville.

N° 2016-295 du 30 août 2016 décidant la suppression de la régie de recettes du service « Ecole des Arts » à compter du 15 septembre 2016.

Actes d'engagement

Du 1er juillet 2016 - Marché avec la société SOMELEC pour la création d'un carrefour à feux tricolores – Carrefour rue de Courtalain/rue Saint-François/rue Nermont, pour un montant de 42 920,55 € H.T., offre variante avec matériel LACROIX.

Baux

Du 3 août 2016 – Avenant à la convention d'occupation précaire du 29 juillet 2014 au profit de l'entreprise THIERRY RENOVATION concernant le local d'environ 143 mètres carrés situé 6 rue des Treize Langues, relatif à la prorogation d'un (1) mois de la présente convention à compter du 1er août 2016.

Les autres clauses de la convention d'occupation précaire initiales restent inchangées.

Du 5 août 2016 – Bail commercial consenti à la société AVANIS relatif au bien immobilier sis à Châteaudun (28200) – 6 rue des Treize Langues – Lots numéros 6B et 6G pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1er septembre 2016, moyennant un loyer annuel de 69.336,00 € hors taxes et hors charges.

Du 24 août 2016 – Convention avec la Société Interprofessionnelle des Soins Ambulatoires (S.I.S.A.), pour l'utilisation des locaux de la maison médicale de garde à compter du 1er septembre 2016 et ce jusqu'au 22 novembre 2018 moyennant une redevance d'occupation de 5,00 € pour chaque heure ou fraction d'heure d'occupation Conventions

Du 6 juillet 2016 – Contrat de cession avec l'association « ACOUPHENE » pour l'organisation du concert « STABAR » le 8 juillet 2016, sur la place du 18 Octobre, pour un montant de 1 750,00 € T.T.C. .

Du 13 juillet 2016 – Contrat pour une animation avec Monsieur Philippe CHEVEREAU pour l'organisation de l'animation estivale « Chants et guitare » le 23 juillet 2016 « Ile de Chemars », pour un montant de 250,00 € T.T.C. .

Du 18 juillet 2016 – Contrat de cession avec l'association « ACOUPHENE » pour l'organisation du concert « LOS MANCHOS » le 5 août 2016, sur la place du 18 Octobre, dans le cadre des Vendredis de l'Eté, pour un montant de 1 500,00 € T.T.C. .

Du 16 juillet 2016 – Devis pour prestation du groupe « The Night's Cats » (frais de déplacement sans sono, 4 repas et consommations) le 27 août 2016, pour un montant de 800,00 € T.T.C. .

Du 21 juillet 2016 – Contrat d'engagement avec Tennessee pour la production du groupe « Tennessee » le 27 août 2016 pour un montant de 900,00 € T.T.C. .

Du 4 juillet 2016 – Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec DIVAN PRODUCTION pour l'organisation du spectacle La Reine des neiges – La suite des Aventures, d'après le conte d'Andersen, le 18 décembre 2016 à l'Espace Malraux, pour un montant de 26 000,00 € H.T. .

Du 27 juillet 2016 – Contrat de cession avec JAMIE PRODUCTIONS pour l'organisation du spectacle « La Jarry » en date du 19 août 2016, pour un montant de 1 371,50 € T.T.C. .

Du 29 juillet 2016 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Madame Christine ALLIGIER, agissant un nom et pour le compte de NICO PROD, pour l'organisation du spectacle « The JeeBee Quatuor » le 29 juillet 2016, en plein air, sur la place du 18 Octobre, pour un montant de 1 290,00 € T.T.C.

Du 24 août 2016 – Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Compagnie DisRaconte » pour l'intervention du conteur Bruno Walerski avec intervention musicale à la médiathèque le 8 octobre 2016 pour un montant de 700,00 € T.T.C. .